



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Directeur / Directrice des services pénitentiaires

Veillant à la sécurité et à l'application des peines prononcées à l'encontre des détenus, le directeur ou la directrice des services pénitentiaires est à la fois gestionnaire en charge d'un établissement et responsable encadrant le personnel pénitentiaire.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **2205 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Chef / cheffe d'établissement pénitentiaire

Secteur professionnel : Fonction publique

Centres d'intérêt : J'aime être aux commandes, J'aime organiser, gérer



© NIKOLA FIFIC/Stock.Adobe.com

Le métier

Maintenir l'ordre et la sécurité

En charge d'une mission de sécurité et d'ordre public, le directeur ou la directrice des services pénitentiaires coordonne la prise en charge des personnes visées par une mesure restrictive ou privative de liberté. Il ou elle organise la vie quotidienne au sein de la prison, et garantit le maintien de l'ordre. Pour cela, il faut établir des protocoles de sécurité suivant le cadre défini par la hiérarchie.

Manager les équipes

Véritable manager / manageuse, le directeur ou la directrice des services pénitentiaires anime ses équipes (adjoints, surveillants ou lieutenants), gère les ressources humaines et veille au dialogue social pour apporter des solutions et faire progresser l'établissement. Parallèlement, il faut régler des problèmes avec les détenus et gérer les aspects financiers et budgétaires. Pour limiter la récidive à la sortie, il ou elle travaille sur des projets et des mesures d'accompagnement et de mise en place de dispositifs favorisant la réinsertion sociale des détenus (activités culturelles, formations qualifiantes, ateliers...).

Tisser des liens avec les partenaires extérieurs

Interlocuteurs privilégiés du monde extérieur à la prison, les directeurs des services pénitentiaires entretiennent, au quotidien, des relations avec les associations (culturelles, d'insertion), les magistrats, les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les médias...

Compétences requises

Diplomatie et fermeté

Gérer un établissement pénitentiaire, c'est maintenir l'équilibre entre les décisions liées au maintien de l'ordre, qui reste une priorité, et un volet relationnel, humain, tout aussi essentiel. Le directeur ou la directrice des services pénitentiaires doit être à l'écoute pour répondre aux demandes des personnels, entendre les revendications des détenus et satisfaire l'autorité de la direction régionale. Habile en négociation, il faut se montrer ferme pour faire appliquer les règles, et diplomate pour apaiser les tensions. Son autorité naturelle et son sens du contact lui permettent de dialoguer, de

négociier et de motiver ses équipes. Son style de management donne le ton du centre pénitentiaire.

Rigueur et réactivité

Le sens de la mesure et le goût pour l'action sont des qualités nécessaires à ce poste. Dynamisme et réactivité sont indispensables pour mettre en oeuvre la politique de prise en charge des détenus dans les meilleures conditions.

Où l'exercer ?

Être mobile

Le directeur ou la directrice des services pénitentiaires est un/e cadre fonctionnaire de catégorie A. La mobilité caractérise le déroulement de sa carrière puisqu'il faut régulièrement changer de poste, avec la possibilité d'alterner poste opérationnel (en prison) et service fonctionnel (dans l'administration).

Au rythme de la prison

L'action, l'imprévu, la gestion de crises ou des équipes remplissent le quotidien du directeur ou de la directrice des services pénitentiaires, même s'il existe de grandes différences entre les établissements. Il ou elle partage son temps entre son bureau et les réunions (où sont gérées les questions administratives et financières) avec le terrain (rencontres des personnels, des détenus, des responsables d'associations, des professionnels de la réinsertion...).

En équipe avant tout

Sans ses équipes et sans leur adhésion, le directeur ou la directrice ne pourrait pas exercer son métier correctement. Au quotidien, il ou elle s'appuie, de jour comme de nuit, sur les agents pénitentiaires présents sur place, dont la mission est d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement. Le directeur ou la directrice des services fait des points quotidiens avec la direction et les chefs de détention. Exerçant dans un milieu très hiérarchisé et encadré, il ou elle doit respecter les décisions sa hiérarchie et l'informer des initiatives prises.

Les études

Après le bac

3 ans pour préparer une licence de droit (de préférence), puis formation de 2 ans à l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire), après réussite au concours de recrutement.

Emploi et secteur

Beaucoup de candidats, peu de places

L'accès à la formation et au métier est conditionné par la réussite d'un concours sélectif. C'est le ministère de la Justice qui décide du nombre de places ouvertes au concours. Chaque année, seules quelques dizaines de postes sont accessibles. Une fois en poste, le directeur ou la directrice des services pénitentiaires est soumis au code déontologique de sa profession.

Des évolutions possibles

Plusieurs possibilités d'évolution de carrière s'offrent au directeur ou à la directrice. Après avoir généralement débuter au sein de l'équipe de direction d'un établissement, il ou elle peut diversifier son parcours en devenant chef/fe d'établissement pénitentiaire, chef/fe d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation, cadre à l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire) ou à la direction centrale de l'administration pénitentiaire. Il ou elle peut encore accéder à la direction interrégionale ou à la direction fonctionnelle des services pénitentiaires.

Salaire du débutant *

À partir de 2205 euros brut par mois, sans les primes.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Site du ministère de la Justice.](#) [↗](#)

[Site de l'Enap \(École nationale d'administration pénitentiaire\).](#) [↗](#)

Centres d'intérêt

[l'aime être aux commandes](#) →

Autres métiers à découvrir

Magistrat administratif

Greffier administratif

Greffier des tribunaux de commerce

Juge d'instruction

Juge des contentieux de la protection